

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

026/339

**SERVICES TECHNIQUES : MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ 026/302 PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT BOULEVARD DANIELLE MITTERRAND ET RUE DU BOIS-JOLI À COURNON-D'Auvergne**

**Le Maire de la Commune de Cournon-d'Auvergne,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,
- **Vu** le Code de la Route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,
- **Vu** les travaux d'aménagement dans le cadre du projet InspiRe, réalisés par l'entreprise GUINTOLI sise avenue de l'Europe – ZA du Petit-Champ 63370 LEMPDES,
- **Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route et de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de réglementer la circulation sur ces voies,
- **Considérant** la nouvelle demande de l'entreprise GUINTOLI en date du 26 juin 2026, complétée le 30 juin 2026.
- **Considérant** l'arrêté 26/302 en date du 26 juin 2026 ;
- **Considérant** la nouvelle demande en date du 22 juillet 2026 ;

**ARRETE /**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

L'arrêté 26/302 en date du 26 juin 2026 portant réglementation de la circulation et du stationnement boulevard Danielle Mitterrand et rue du Bois Joli au droit du rond-point du Bois Joli est modifié comme suit :

**Phase 2** : du lundi 10 août 2026 au vendredi 28 août 2026

- La mise en place d'alternat rue du Bois-Joli par feux de chantier de type KR11.
- Une neutralisation de l'anneau Nord du giratoire sera maintenu.

**ARTICLE 2<sup>e</sup>**

Les autres articles restent inchangés.

### **ARTICLE 3°**

La mise en place et la maintenance de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise GUINTOLI, chargée de la réalisation des travaux.

### **ARTICLE 4°**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### **ARTICLE 5°**

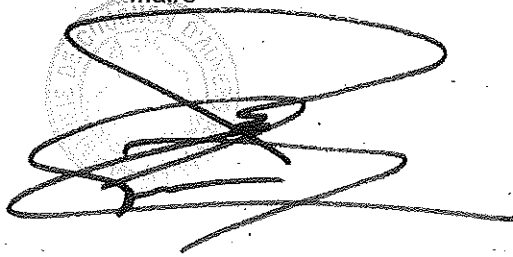
La Police Nationale, la Police Municipale et le Directeur Général des Services, en lien avec l'entreprise GUINTOLI sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

A Cournon-d'Auvergne, le 22 juillet 2026

**Certifié exécutoire**

**Yanik PRIÈRE**  
Maire

Publié le **27 JUIL. 2026**

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over a faint, circular official stamp. The signature is composed of several loops and strokes, with the final stroke extending downwards and to the right. The stamp is partially obscured by the signature.